

## Annexe 1

### Les partenaires de l'étude et les membres de la CPNEF-SV

---

#### Les partenaires

- DMDTS - ministère de la Culture**  
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
- DEP - ministère de la Culture**  
Département des études et de la prospective
- FSE - ministère de l'Emploi et de la Solidarité**  
Fonds social européen
- DGEFP - ministère de l'Emploi et de la Solidarité**  
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- GRISS** Groupement des institutions sociales du spectacle
- CCS** Caisse des congés spectacles
- AFDAS** Assurance formation des activités du spectacle
- ANPE - réseau culture spectacle**
- UNEDIC - direction des études et des statistiques**
- ADAMI** Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
- SPEDIDAM** Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse
- Association pour le soutien du théâtre privé**
- Fonds de soutien chanson, variétés, jazz**
- FCAP** Fonds commun d'aide au paritarisme des entreprises artistiques et culturelles

## **Les organisations professionnelles membres de la CPNEF-SV**

---

### **• Collège employeurs**

<b>SYNDEAC</b>	Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles
<b>SDTP</b>	Syndicat des directeurs de théâtres privés
<b>SNDTV</b>	Syndicat national des théâtres de ville
<b>SYNPOS</b>	Syndicat national des producteurs et des organisateurs de spectacles
<b>SNES</b>	Syndicat national des entrepreneurs de spectacles
<b>CPDO</b>	Chambre professionnelle des directeurs d'opéra
<b>SYNAPSS</b>	Syndicat national des petites structures de spectacles
<b>Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques de France</b>	
<b>SYNPASE</b>	Syndicat national des prestataires audiovisuels, scéniques et événementiels
<b>SNEBLS</b>	Syndicat national des entrepreneurs de bals et des loueurs de structures

### **• Collège salariés**

<b>FNSAC-CGT</b>	Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - CGT
<b>FTILAC-CFDT</b>	Fédération communication et culture - CFDT
<b>SNAICOCA CFE-CGC</b>	Syndicat national des chefs d'orchestre et des cadres artistiques - CGC
<b>FASAP-FO</b>	Fédération des syndicats des arts, des spectacles, de l'audiovisuel, de la presse, de la communication et du multimédia - FO

### **• Invité**

<b>GTN</b>	Groupement des théâtres nationaux
------------	-----------------------------------

### 1. La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

La nomenclature des professions et catégories professionnelles, élaborée au début des années 1980 est la nomenclature d'emploi utilisée par l'INSEE pour toutes les enquêtes nationales (recensement de la population, enquêtes emplois...). Elle consacre plusieurs positions aux métiers et professions du spectacle :

Au sein d'une grande catégorie intitulée "Cadres supérieurs et professions intellectuelles et artistiques", elle distingue ainsi une sous-catégorie 35, intitulée "Professions de l'information, des arts et des spectacles", au sein de laquelle 7 positions intéressent le spectacle vivant :

POSITION	INTITULÉ DE LA RUBRIQUE
35 22	Cadres artistiques des spectacles
35 23	Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
35 31	Artistes plasticiens (au sein desquels se classent les artistes graphistes)
35 32	Artistes professionnels de la musique et du chant
35 33	Artistes dramatiques, danseurs
35 34	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
35 35	Artistes de variétés

Par ailleurs, au sein de la catégorie des "professions intermédiaires", elle distingue une sous-catégorie 46, intitulée "professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises" qui regroupe 3 positions qui concernent les métiers du spectacle vivant :

POSITION	INTITULÉ DE LA RUBRIQUE
46 33	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés et indépendants)
46 34	Assistants techniques de arts graphiques, de la mode et de la décoration (salariés)
46 35	Assistants techniques de arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants)

Enfin, au sein des catégories ouvrières, elle définit une position spécifique au spectacle.

POSITION	INTITULÉ DE LA RUBRIQUE
63 93	Auxiliaires des spectacles

## 2. Le Répertoire opérationnel des métiers (ROME)

Le Répertoire opérationnel des métiers élaboré et utilisé par l'ANPE consacre 13 positions aux métiers du spectacle :

POSITION	INTITULÉ DE LA RUBRIQUE
21 122	Aménageur d'espace intérieur
21 211	Artiste dramatique
21 212	Artiste de la musique et du chant
21 213	Artiste de la danse
21 214	Artiste du cirque ou du music-hall
21 215	Professionnel de la mise en scène
21 216	Animateur-présentateur
21 221	Professionnel du son
21 223	Professionnel de l'éclairage
21 224	Professionnel du décor et des accessoires
21 225	Professionnel du costume
21 226	Professionnel de la coiffure et du maquillage
21 231	Professionnel de la production de spectacles

## Les appellations introduites dans les fichiers de la Caisse des congés spectacles depuis 1991

La Caisse des congés spectacles enregistre, pour chaque individu, le "métier" dans lequel il se classe au titre des activités qu'il a réalisées au cours d'une année. Il s'agit donc d'une appellation générique constituée essentiellement à partir des déclarations des professionnels eux-mêmes et synthétisant leur activité individuelle annuelle quelle que soit la diversité des situations d'emploi occupées.

Ce système a été mis en place en 1986. Jusqu'à cette date, la Caisse, comme le GRISS, enregistrait exclusivement la catégorie professionnelle, artiste, cadre, technicien et ouvrier. Le premier fichier d'appellations constitué est celui qui concerne l'ensemble des individus présents au moins une fois durant la période qui s'étend de 1986 (date d'introduction de la grille détaillée des métiers dans les fichiers de la Caisse) à 1991. Depuis cette date, on observe, dans les fichiers annuels fournis par la Caisse, l'apparition d'appellations nouvelles<sup>91</sup>.

Ainsi sur un fichier total, tous secteurs confondus (spectacle enregistré inclus) de près de 400 appellations, trois cents étaient présentes entre 1986 et 1991 et une centaine sont apparues entre 1991 et 1997 dont la moitié environ peut être rapportée au spectacle vivant. Seule cette moitié nous intéresse ici. Elle est constituée en excluant de la liste des appellations apparues dans les fichiers, entre 1992 et 1997 inclus, celles qui regroupent des individus n'ayant effectué aucun contrat dans le spectacle vivant<sup>92</sup>.

On pouvait faire l'hypothèse que ces "nouvelles" appellations correspondaient, pour partie, à des fonctions nouvelles non prises en compte, ou mal prises en compte, dans le système de codification d'origine ou à des modifications apparues dans les modes d'organisation et de répartition du travail. A l'analyse, cette liste d'appellations récemment créées apparaît beaucoup plus composite. La comparaison avec la liste préexistante (fichiers 1986-1991) permet en effet de répartir ces "appellations nouvelles" en plusieurs catégories :

- la première catégorie concerne les appellations qui ne présentent qu'une transformation mineure par rapport à une appellation existante mais qui se sont vues attribuer une codification nouvelle. ;
- la seconde catégorie est constituée d'appellations dont l'intitulé préexistant est enrichi d'une spécification sectorielle ;

<sup>91</sup> Comme nous l'avons déjà signalé au cours de ce rapport, le Centre de sociologie des arts exploite chaque année les données fournies par la Caisse des congés spectacles afin de rendre compte de l'évolution de l'emploi sur le marché de l'intermittence technique et artistique.

<sup>92</sup> Ce choix - imposé par la forme même de l'information dont nous disposons puisque l'appellation d'emploi ne correspond pas à une situation de travail particulière mais à un intitulé synthétique des activités annuelles - entraîne sans aucun doute un biais. Se retrouvent, dans le champ ainsi constitué, des individus classés dans une de ces appellations nouvelles au titre de l'activité annuelle, individus qui par ailleurs ont effectué au moins un contrat dans le spectacle vivant. Mais ceci ne signifie pas que ces individus ont effectué ce ou ces contrats dans le spectacle vivant au titre de cette dite appellation.

- la troisième catégorie se compose d'appellations créées en doublon d'appellations existantes par ajout d'une référence catégorielle explicite ;
- seule la quatrième catégorie est constituée d'appellations qui n'avaient pas d'équivalents dans la classification préexistante. Nous allons voir que ceci ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse de positions professionnelles récentes.

Une remarque générale s'impose : lorsque les nouveaux intitulés s'inspirent, en les modifiant peu ou prou, d'appellations préexistantes, les effectifs demeurent massivement regroupés dans l'appellation la plus ancienne. Ce constat peut recouvrir deux réalités non exclusives l'une de l'autre :

- l'appellation la plus ancienne est également la plus répandue dans le monde du travail ce qui explique l'affectation plus massive d'effectifs de professionnels.
- le système de repérage de l'information sur la situation d'emploi utilisée par la Caisse des congés spectacles favorise une certaine inertie du classement : l'individu est classé dans une position professionnelle par année ; son classement est effectué à partir de la déclaration qu'il fait lors de sa première immatriculation à la Caisse et en fonction de ses déclarations annuelles sur son activité professionnelle au titre de l'année considérée. En cas de changement marginal dans l'activité professionnelle, la Caisse tend à conserver l'intitulé ancien. Cette pratique si elle gomme les mobilités professionnelles de proximité, favorise une certaine stabilité du système de repérage des activités professionnelles.

### Les appellations proches

Tableau n°32

Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (appellations proches)

APPELLATIONS "NOUVELLES"	EFFECTIF SV EFFECTIFS TOTAUX	APPELLATIONS PRÉEXISTANTES	EFFECTIFS TOTAUX
Assistant du son	3	Assistant son	81
Script	3	Script-girl	29

CSA / Caisse des congés spectacles

Le tableau ci-dessus se lit de la façon suivante : il existait dans les fichiers 1986-1991 une appellation "assistant son". Apparaît, dans les fichiers ultérieurs, une nouvelle position "assistant du son" qui n'est, en fait qu'une déclinaison de la précédente. Les effectifs indiqués correspondent à ceux qui ont travaillé au moins une fois, en 1996, dans le spectacle vivant. La trame de lecture ici indiquée vaut évidemment pour l'ensemble des tableaux suivants.

Il apparaît clairement que les professionnels continuent à se trouver massivement placés dans l'appellation d'origine (81 personnes / 3 personnes). Il en va de même pour le "script". *A priori*, on peut être tenté de considérer qu'il s'agit plutôt d'une appellation propre au spectacle enregistré. En l'absence d'indications plus précises, rien ne nous autorise à radier cet intitulé de la liste des appellations d'emploi du spectacle vivant même si nous constatons qu'au sein des effectifs classés sous ce "nouveau" titre, les professionnels ayant travaillé au moins une fois, en 1996, dans le spectacle vivant, occupent une très faible part, 3 / 21.

Nous ne nous étendrons pas sur ces exemples qui relèvent plus d'un problème de saisie/codification de l'emploi que d'un problème de changement professionnel.

## Les appellations sectorialisées

Tableau n°33

Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (appellations sectorialisées)

	APPELLATIONS "NOUVELLES"	EFFECTIF SV EFFECTIFS TOTAUX	APPELLATIONS PRÉEXISTANTES	EFFECTIFS TOTAUX
THÉÂTRE	Couturière de théâtre	37	Couturière	9
	Perruquier de théâtre	2	Perruquier	23
	Conseiller artistique théâtre municipal	4	Conseiller artistique	13

CSA / Caisse des congés spectacles

Trois positions nouvelles correspondent à un simple ajout d'une mention de spécialisation sectorielle, "de théâtre", à côté d'une appellation générique. Celles-ci correspondent, hormis peut-être la situation du "conseiller artistique théâtre municipal", à de très vieux métiers du théâtre : "couturière de théâtre", ou "perruquier de théâtre". Cette dernière appellation, qui ne regroupe que deux personnes en 1996, s'ajoute à une appellation générique "perruquier", qui en regroupe 23. Pour la "couturière", la situation est quelque peu différente car il n'existe pas de position générique "couturière". La "couturière de théâtre" vient se placer, à côté d'une "couturière" spécifiée sectoriellement "de TV" même si la totalité des professionnelles classées dans cette catégorie sont également intervenues dans le théâtre. L'absence, jusqu'à une période récente, d'une "couturière de théâtre" dans les fichiers de la Caisse pouvait alors tenir au fait que, dans le théâtre, cette position était essentiellement assurée par des salariés permanents. Elle pouvait également être liée à des usages propres au marché de l'intermittence, usages hérités de la tradition cinématographique. Dans le cinéma, en effet, la fonction de la "couturière" est souvent prise en charge, lorsqu'elle n'est pas sous-traitée à un atelier de confection, par la "costumière". Il semble que les intermittents aient adopté massivement cet intitulé, sans doute moins réducteur, même lorsqu'ils travaillent essentiellement dans le spectacle vivant. Sur les 894 "costumiers" déclarés à la Caisse des congés, en 1996, 328 sont intervenus dans le cinéma, 250 dans l'audiovisuel, 661 dans le spectacle vivant. Ceci ne signifie pas cependant que tous ces "costumiers" soient essentiellement des "couturiers".

## Les appellations catégorialisées

### • Les appellations "cadre" qui viennent doubler des appellations préexistantes non spécifiées catégoriellement

La liste ci-dessous est intéressante car elle montre que le doublement d'appellations par des appellations spécifiées "cadres" n'est pas aléatoire. On observe ce phénomène essentiellement dans les fonctions adjuvantes à la réalisation technico-artistique proprement dite, fonctions qui, d'une part, ont vu leurs effectifs croître considérablement et qui, d'autre part, ont été reconnues comme des fonctions technico-artistiques à part entière. C'est le cas notamment du domaine de la production. Cependant les effectifs associés à ces nouvelles positions sont très modestes : ainsi, seulement 5 personnes sont classées, en 1996, en "assistant de production cadre".

Elle contient également deux positions, le "régisseur" et le "costumier", dont les frontières n'ont jamais été clairement définies. Dès lors, aux couples "régisseur général" (traditionnellement cadre)/"régisseur" (non cadres), et "créateurs de costumes" (cadres)/costumier (non cadres) se sub-

stituent des trios : "régisseur général"/"régisseur cadre"/ "régisseur" (non cadre) ; ou "créateur de costumes"/"costumier cadre"/"costumier " (non cadre).

Tableau n°34

Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (ajout d'une position cadre ou d'une position "chef"...)

APPELLATIONS "NOUVELLES"	EFFECTIF SV EFFECTIFS TOTAUX	APPELLATIONS PRÉEXISTANTES	EFFECTIFS TOTAUX
Assistant de production cadre	5	Assistant de production	159
Costumier cadre	10	Costumier	651
Régisseur cadre	119	Régisseur	2 209
Traducteur cadre	1	Traducteur	0
Chef animateur	31	Animateur	156

CSA / Caisse des congés spectacles

• Les appellations "non-cadre" qui viennent se substituer à des appellations existantes

Tableau n°35

Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (ajout d'une position non-cadre )

APPELLATIONS "NOUVELLES"	EFFECTIF SV EFFECTIFS TOTAUX	APPELLATIONS PRÉEXISTANTES	EFFECTIFS TOTAUX
Constructeur non cadre	84	Constructeur	0
Photographe non cadre	2	Photographe	0

CSA / Caisse des congés spectacles

L'apparition de positions non-cadres à côté de positions cadres a vidé, dans le spectacle vivant les positions antérieures. Nous laisserons de côté la position de "photographe non cadre" qui ne rassemble que deux individus pour ne nous intéresser qu'au "constructeur" qui correspond à 84 personnes. A propos de la classification dans la catégorie de non-cadre affichée dans le nouvel intitulé nous remarquerons qu'elle correspond au positionnement dominant du "constructeur" dans les classifications conventionnelles, comme le montre l'analyse des métiers de la construction de décors<sup>93</sup>. Nous ne nous étonnerons donc pas de voir l'ensemble des effectifs classés antérieurement comme constructeur basculer dans la nouvelle catégorie.

<sup>93</sup> Cf. Chapitre 2, p 169

• Adjonction d'appellations d'"artiste" à côté d'appellations préexistantes

Tableau n°36

Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (ajout de la spécification "artiste")

APPELLATIONS "NOUVELLES"	EFFECTIF SV EFFECTIFS TOTAUX	APPELLATIONS PRÉEXISTANTES	EFFECTIFS TOTAUX
Artiste mannequin	1	Mannequin	27
Artiste interprète	26	Interprète	0

CSA / Caisse des congés spectacles

Le cas de l'"artiste mannequin", même si l'appellation ne regroupe que 3 personnes, est assez paradigmatique de la volonté de certaines professions de se voir reconnaître comme artiste, volonté qui a d'ailleurs abouti à leur classement comme artiste par la loi. Le "dit" est ici peut-être révélateur de l'absence d'une reconnaissance de fait. Pour ce qui concerne l'"Artiste interprète" on observe que ce nouvel intitulé s'est, de fait, dans le spectacle vivant, substitué à l'appellation préexistante.

### Les appellations "nouvelles"

Restent 29 appellations qui correspondent à des activités d'artistes ou de techniciens du spectacle et qui n'ont pas de double dans la liste préexistante. Elles ne correspondent pas pour autant systématiquement à des activités nouvelles ou à des positions professionnelles nouvelles.

Elles se répartissent assez équitablement entre artistes (13 appellations) et intermittents techniques (16 appellations). Cependant elles ne revêtent pas, dans les deux cas, les mêmes caractéristiques :

- chez les artistes apparaissent des appellations fort anciennes, qui existaient d'ailleurs dans les fichiers du GRISSE depuis longtemps. Leur non-apparition dans la base de départ s'explique sans doute largement par la faiblesse de leurs effectifs (3 d'entre elles ne concernent qu'un individu, deux d'entre elles seulement deux individus, deux encore seulement 4 individus) ;

- chez les intermittents techniques, en revanche, elles concernent des positions professionnelles liées au développement récent de certaines activités qui ont bénéficié de l'évolution des technologies et de la diversification des spectacles - appellations relevant du domaine audiovisuel - ou encore du développement de fonctions adjuvantes à la réalisation technique et artistique proprement dite - appellations relevant des domaines de la production et de la régie. Nous sommes tentés de considérer qu'il s'agit des seuls domaines où apparaissent réellement des "appellations nouvelles" correspondant à des situations professionnelles nouvelles.

Pour ce qui concerne les métiers du domaine audiovisuel, nous comptabilisons 8 appellations, dont certaines rassemblent des effectifs non négligeables. Leur création peut être associée au développement de l'usage de la vidéo et de l'infographie, dans le spectacle vivant... Il serait imprudent cependant de considérer que les effectifs concernés correspondent à autant de professionnels engagés, sous ce titre professionnel, par des entreprises du spectacle vivant. Le jeu de la mobilité intersectorielle combiné à l'effet de l'appellation générique annuelle peut amplifier un mouvement de diffusion, au sein du spectacle vivant, de positions professionnelles rattachées exclusivement auparavant au spectacle enregistré. En effet, l'"assistant vidéo" est-il réellement appelé "assistant vidéo" lorsqu'il intervient dans le spectacle vivant ou se trouve-t-il identifié comme tel sur le marché du spectacle enregistré qui demeure son marché principal ?

Pour ce qui concerne le second cas, celui des métiers contribuant aux fonctions adjuvantes à la réalisation technico-artistique, nous voyons apparaître 3 appellations liées à la production et 2 appellations liées à la régie. Trois de ces appellations apparaissent fortement marquées du label spectacle vivant : l' "attaché de production" (sur les 32 professionnels comptabilisés dans cette position, 27 sont intervenus dans le spectacle vivant) d'une part, le "directeur technique" d'autre part (sur les 40 personnes recensées dans ce métier, 33 sont intervenues dans le spectacle vivant). Elles semblent l'une et l'autre tenir, notamment, au développement de l'offre d'emploi intermittent dans les secteurs des variétés.

Tableau n°37  
Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions

	APPELLATIONS "NOUVELLES"	EFFECTIFS TOTAUX
INTERPRÉTATION ARTISTIQUE	Cavalier	2
	Conteur	36
	Contorsionniste	4
	Dramaturge	2
	Fakir	1
	Fantaisiste	6
	Illusionniste	54
	Lecteur de texte	8
	Musicien copiste	9
	Petit rôle	1
	Silhouette	1
	Stripteaser	1
	Tourneur de pages	1
AUDIOVISUEL	Assistant vidéo	38
	Monteur vidéo	7
	Opérateur vidéo	40
	Réalisateur vidéo	20
	Technicien d'exploitation vidéo	9
	Cadreur	22
	Assistant cadreur	3
	Vidéo graphiste	1
PRODUCTION RÉGIE	Attaché de production	27
	Secrétaire de production cadre	11
	Chef comptable production	1
	Directeur technique	33
	Régisseur d'orchestre	2
AUTRES	Artificier	13
	Directeur de casting	3
	Poursuiveur	4

CSA / Caisse des congés spectacles



## Annexe 4

### Les appellations d'emploi chez les prestataires de services

#### Exploitation des cent premiers dossiers du Label

Pour être considérées comme entreprises de prestation de services dans le spectacle et être autorisées à employer des intermittents du spectacle, ou plus exactement à déclarer la main-d'œuvre non permanente comme salariés intermittents du spectacle, les entreprises doivent déposer une demande devant la Commission du Label. Celle-ci, formée de trois collèges - un collège de représentants des divers syndicats d'employeurs de production de spectacles<sup>94</sup>, un collège de représentants de différentes organisations de salariés, un collège composé de membres élus parmi les prestataires de services - décide, à partir de l'analyse d'un dossier fourni par l'entreprise candidate au label, et sur la base d'un certain nombre de critères<sup>95</sup>, d'attribuer, pour une durée de 2 ans, le label de "Prestataire de services dans le spectacle vivant". L'analyse présentée ci-dessous résulte de l'exploitation des dossiers déposés par les cent premières entreprises labellisées.

Le dossier à constituer contient, notamment, un questionnaire qui prévoit une déclaration exhaustive des différents types d'emplois existant dans la société au titre du salariat permanent d'une part, au titre du salariat intermittent d'autre part. L'analyse de ces listes d'emploi est très riche d'informations sur les usages en cours dans ce secteur jusqu'alors peu connu :

- d'une part, elle permet de confronter les appellations utilisées dans le secteur de la prestation de services, secteur de développement récent, aux appellations rencontrées au sein des autres sources ;

- d'autre part, dans un secteur réputé employer essentiellement des intermittents, elle nous permet d'appréhender la localisation hiérarchique et fonctionnelle de l'emploi permanent ;

- enfin, elle permet de confronter les résultats issus de l'analyse de classifications, c'est à dire de représentations négociées de la réalité du travail, à des déclarations *in vivo*. Elle constitue donc une sorte de test grandeur nature, au sein d'un secteur d'activité particulier, de la nomenclature élaborée.

---

<sup>94</sup> Les organisations de producteurs de spectacles représentées sont : le SNES, le SYNPOS, le SYNDEAC, le SNDTV, les Théâtres Privés.

<sup>95</sup> On peut identifier deux séries de critères. La première série est constituée de critères objectifs : la régularité de l'entreprise ; l'obligation d'assurances en RC ; l'application des normes et règles de sécurité. La seconde série de critères tels que le CA, la part du spectacle vivant dans ce CA, la part emploi permanent/emploi intermittent fait l'objet d'une analyse au coup par coup. On ne demande ainsi pas le même effort en faveur de l'emploi permanent aux entreprises dont le CA est inférieur à 1 million de francs et à celle qui dépasse 20 ou 30 millions.

On demande par ailleurs aux entreprises de s'engager dans un processus de solidarité inter-entreprise.

### ***Permanents et intermittents***

Au sein des cent premiers dossiers, nous avons relevé 215 appellations d'emploi différentes. Près de la moitié de ces appellations (92) sont exclusivement associées à une relation d'emploi permanente ; 80 appellations concernent exclusivement l'intermittence ; une minorité, 36 appellations, apparaissent à la fois dans la liste des emplois permanents et dans celle des emplois intermittents.

Il est bien évident que les trois ensembles ainsi définis ne concernent pas le même type d'emploi ni les mêmes domaines d'activité. De même les appellations les plus récurrentes, ne sont bien sûr pas les mêmes selon que l'on se situe dans le champ de la permanence ou dans le champ de l'intermittence.

Dans le premier champ, celui de l'emploi permanent, les appellations les plus récurrentes concernent les fonctions de direction - "gérant" (34 occurrences) - et de l'administration - "comptable" (33 occurrences), et "secrétaire" (23 occurrences). La seule appellation relevant des domaines techniques qui soit très présente, dans ce champ, est celle de "directeur technique", 24 occurrences comme permanent, 3 occurrences seulement comme intermittent.

Dans le champ de l'intermittence, ce sont les appellations relevant des domaines techniques qui dominent largement. En tête nous trouvons :

le "technicien son"	36	occurrences	dans	les	listes	d'intermittents
le "technicien lumière"	24	"	"	"	"	"
le "régisseur son"	24	"	"	"	"	"
le "régisseur lumière"	22	"	"	"	"	"

Toutes ces appellations correspondent aux intitulés les plus utilisés également sur les autres segments du spectacle vivant. Cette cohérence n'est évidemment pas le fruit du hasard. Elle est la preuve de la stabilité acquise, dans les pratiques professionnelles, par un certain nombre de libellés porteurs d'une identité professionnelle forte.

### ***Les appellations par domaine***

Le classement des appellations par domaine de spécialité, présenté dans le tableau ci-dessous, montre que tous les domaines techniques sont représentés de même qu'une partie des domaines d'accompagnement administratifs et commerciaux.

**Tableau n°38**  
**Les appellations par domaine de spécialité**

DOMAINES	NOMBRE D'APPELLATIONS DIFFÉRENTES
Régie	18
Logistique	30
Machinerie	16
Eclairage	29
Son	18
Audiovisuel	14
Décors	27
Costumes	4
Direction	6
Production	4
Commercialisation	6
Expression graphique	4
Interprétation	5
Hors champ	34
<b>Total</b>	<b>215</b>

Source CSA / Label

L'analyse plus détaillée de chacun de ces domaines confirme un certain nombre de constats sur les modèles identitaires en oeuvre dans le spectacle vivant.

• **Le domaine du son**

Il est constitué ici d'une liste de 18 appellations qui ont toutes été rencontrées au moins une fois dans les classifications dépouillées. Au sein de ces appellations, l'application du principe d'occurrences nous permet de distinguer plusieurs appellations noyaux.

**Tableau n°39**  
**Les métiers du son chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)**

APPELLATIONS	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE D'OCCURRENCES COMME PERMANENTS
Technicien son	52	10
Régisseur son	26	2
Assistant son	11	0
Ingénieur du son	8	1
Sonorisateur	6	1
Poursuiveur	5	0

Source CSA / Label

La lecture du tableau n° 39 montre clairement que les appellations les plus récurrentes sont celles qui dominent également dans les autres sources exploitées, le "technicien son" et le "régisseur son" notamment. Les prestataires de services utilisent les mêmes libellés d'emploi que ceux qui sont utilisés dans les structures de production de spectacle.

Elle confirme également que les professionnels du son employés par les sociétés de prestations de services sont essentiellement embauchés comme salariés intermittents.

A côté de ces intitulés, on voit apparaître des positions polyvalentes, son/éclairage ou encore son/éclairage/vidéo. Leur place est cependant toute relative : à côté des 187 occurrences qui relèvent strictement du "son", on comptabilise seulement 13 occurrences polyvalentes. Dans les entreprises autant que dans les classifications on continue donc à repérer les individus essentiellement par référence à un domaine d'intervention.

#### • Le domaine de l'éclairage

Il est constitué d'une liste de 29 appellations, dont deux seulement sont présentes régulièrement, comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°40

Les métiers de l'éclairage chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)

APPELLATIONS	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE D'OCCURRENCES COMME PERMANENTS
Technicien lumière	42	6
Régisseur lumière	28	6
Technicien éclairage	10	2
Assistant lumière	6	1
Eclairagiste	6	1
Electricien	4	2

Source CSA / Label

Ces deux positions et leurs libellés, "technicien lumière" et régisseur lumière", correspondent au modèle dominant dans les autres secteurs d'activité du spectacle vivant. Les autres appellations significativement récurrentes correspondent, elles aussi, à des appellations déjà identifiées dans les autres sources. On y note cependant la faible place qu'occupe le titre d'"électricien". Comme le machiniste, l'électricien est sans doute attachée aux structures et aux équipes permanentes du spectacle. D'ailleurs, chez les prestataires de services, également, cette position est plus associée que les autres positions techniques au salariat permanent.

La juxtaposition des trois appellations, "technicien lumière", "technicien éclairage" et "assistant lumière" confirme les hésitations déjà rencontrées ailleurs dans le choix de l'appellation la mieux adaptée pour caractériser cette position professionnelle. La distinction entre "technicien lumière" et "assistant lumière" repose sur un choix d'affichage professionnel différent. La première appellation correspond à une appréhension catégorielle de l'activité, elle peut ou non supposer une intervention supérieure d'encadrement ; la seconde correspond à une appréhension plus fonctionnelle de l'activité et suppose l'intervention d'une autre personne en position de responsabilité technique. La distinction

entre le "technicien lumière" et le "technicien éclairage", n'induit pas ce type de sous-entendu, il s'agit, plus simplement de la coexistence, dans le langage professionnel, de deux termes synonymes : l'éclairage et la lumière.

- **Le domaine de l'audiovisuel**

Tableau n°41

Les métiers de l'audiovisuel chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)

APPELLATIONS	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE D'OCCURRENCES COMME PERMANENTS
Cadreur	7	0
Réalisateur	5	0
Technicien vidéo	4	0

Source CSA / Label

La première remarque qui m'impose est qu'il n'existe pas, dans les entreprises de la prestation de services au spectacle vivant, de positions de "régisseur audiovisuel". Cette appellation semble ainsi correspondre spécifiquement à une position interne aux structures de production.

Par ailleurs, les appellations ici rencontrées, "réalisateur", "cadreur", par exemple, s'assimilent bien plus à des positions propres au spectacle enregistré qu'à l'usage des outils audiovisuels pour les besoins de la production de spectacle vivant. Il semble donc qu'ils reflètent une polyactivité d'un certain nombre de prestataires techniques qui interviennent tant sur le champ du spectacle enregistré que sur celui du spectacle vivant, mobilisant pour l'un et l'autre champ des profils de qualification différents.

- **Le domaine de la régie**

Tableau n°42

Les métiers de la régie chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)

APPELLATIONS	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE D'OCCURRENCES COMME PERMANENTS
Directeur technique	27	24
Régisseur	20	1
Régisseur général	10	2

Source CSA / Label

Dans le tableau ci-dessus on note tout d'abord que deux appellations sont largement répandues Il s'agit de celle de "directeur technique" tout d'abord et de celle de "régisseur" ensuite. Le premier est essentiellement un permanent. Le second, lui, est surtout un intermittent. Entre ces deux positions, il ne semble pas y avoir beaucoup de place pour un "régisseur général".

L'appellation "directeur technique" est une appellation largement liée au développement des Variétés, secteur sur lequel s'appuie la prestation de services techniques, notamment celle qui concerne le son et l'éclairage. Elle correspond sans doute à une situation où une même personne peut être amenée à assurer la régie générale sur plusieurs spectacles à la fois. Cette pluriresponsabilité sera reconnue par le changement d'identité, "directeur technique" plutôt que "régisseur général", dont l'usage demeure plutôt un usage interne aux sociétés de production d'accueil de spectacles. Lorsqu'il se fera assister, le "directeur technique" aura recours à des "régisseurs spécialisés" qui seront recrutés comme "régisseurs".

• **Le domaine de la machinerie**

La liste des appellations classées au sein de ce domaine nous réserve une surprise : le "machiniste" est loin d'y occuper la place prédominante qu'il occupe dans les classifications préalablement exploitées.

Tableau n°43

Les métiers de la machinerie chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)

APPELLATIONS	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE D'OCCURRENCES COMME PERMANENTS
Technicien de plateau	11	0
Technicien de structure	5	0
Monteur de structure	4	0
Machiniste	4	1

Source CSA / Label

Il est largement dominé par le "technicien de plateau" et par les appellations associées au montage des structures, "technicien structure", "monteur de structure" ou encore "monteur". Appellation attachée à une certaine tradition du travail sur le plateau du théâtre, le "machiniste" semble connaître une faible exportation hors de ce contexte particulier.

• **Le domaine du décor**

Il faut souligner tout d'abord que les entreprises de prestations de services dans le domaine du décor sont généralement spécialisées dans ce domaine. Elles n'ont ainsi pas les mêmes clients - le théâtre et l'opéra surtout - que les autres prestataires de services - surtout les producteurs ou diffuseurs de spectacles de variétés. Elles n'offrent pas les mêmes prestations - surtout de la fabrication plus que de l'installation. Elles ne présentent pas la même structure d'emploi : elles emploient une proportion plus importante de main d'œuvre intermittente pour des durées d'emploi plus longues. Il s'agit donc d'un sous-segment bien particulier au sein des activités de prestations de services techniques.

Tableau n°44

Les métiers du décor chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)

APPELLATIONS	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE D'OCCURRENCES COMME PERMANENTS
Constructeur	23	1
Peintre décorateur	9	3
Menuisier	5	3
Serrurier	5	3
Chef d'atelier	5	5
Autre chef d'équipe	14	12

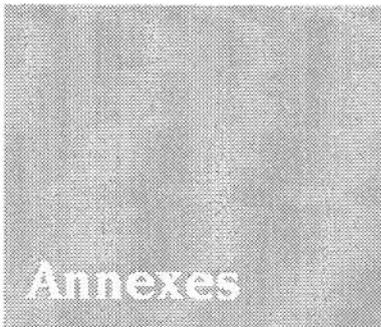
Source CSA / Label

On observe une assez bonne superposition des deux champs dessinés par la distinction position d'encadrement/position de réalisation technique et la distinction permanence/intermittence. Les chefs d'atelier de décor, chef de chantier... sont surtout des personnels permanents. Les constructeurs, menuisiers, serruriers et peintres sont surtout des salariés intermittents.

Equivalent du directeur technique dans la prestation de services son ou éclairage, la position de responsable du domaine est la première position pérennisée dans les entreprises de la prestation de services décors. Le titre qui lui est attribué est peu stable, même si l'on observe une certaine récurrence du "chef d'atelier".

Pour les métiers de la fabrication, le nombre important d'occurrences du "constructeur" doit être mis en regard de la faible présence des appellations de "menuisiers" et autres "serruriers". L'appellation générique est ainsi la plus couramment utilisée pour rendre compte des métiers de la construction de décors.

Secteur de développement récent, secteur de petites entreprises, recourant, notamment dans les domaines techniques, largement à de la main d'œuvre intermittente, secteur situé aux marges du spectacle vivant et du spectacle enregistré, le monde de la prestation de services est très révélateur des mouvements qui parcourent l'ensemble du champ professionnel. Les usages qu'il fait des modèles dominants dans l'univers du spectacle vivant confirment la stabilité de certaines positions professionnelles - les métiers de la construction du décor - la forte poussée d'autres positions - le "directeur technique", le "technicien son", le "technicien lumière" - ainsi que la fragilisation, sur cette partie du champ, d'autres métiers, le "machiniste, surtout, mais aussi le "régisseur général". La substitution au "machiniste" d'intitulés d'emploi plus spécialisés apparaît ainsi comme l'un des éléments de l'adaptation des modèles professionnels aux nouvelles conditions de la production de spectacles.



## Annexe 5

### Liste des sigles et des légendes Notice explicative des grilles et des tableaux

#### Liste des sigles

<b>ADAMI</b>	Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
<b>AFDAS</b>	Association pour la formation des activités du spectacle
<b>AGIRC</b>	Association pour la gestion interprofessionnelle des retraites des cadres
<b>ANPE</b>	Agence nationale pour l'emploi
<b>ASSEDIC</b>	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles
<b>BP</b>	Brevet professionnel
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CAP</b>	Certificat d'études professionnelles
<b>CCS</b>	Caisse des congés spectacles
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDN</b>	Centre dramatique national
<b>CEP</b>	Contrat d'études prospectives
<b>CEREQ</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
<b>CFPTS</b>	Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle
<b>CGI</b>	Code général des impôts
<b>COPOF</b>	Conférence permanente des orchestres français
<b>CPNEF-SV</b>	Commission paritaire nationale emploi / formation dans le spectacle vivant

<b>DE</b>	Diplôme d'état
<b>DEP</b>	Département des études et de la prospective (ministère de la Culture)
<b>DEUG</b>	Diplôme d'études universitaires générales
<b>DGEFP</b>	Délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>DMDTS</b>	Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>EAC</b>	Entreprises artistiques et culturelles
<b>ENSATT</b>	Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
<b>EPIC</b>	Établissement public industriel ou commercial
<b>FEVIS</b>	Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés
<b>GRISS</b>	Groupement des institutions sociales du spectacle
<b>INSEE</b>	Institut national supérieur de la statistique et des études économiques
<b>MJC</b>	Maison des jeunes et de la culture
<b>PCS</b>	Nomenclature "Professions et catégories socioprofessionnelles"
<b>RFE</b>	Répertoire français des emplois
<b>ROME</b>	Répertoire opérationnel des métiers
<b>RTL</b>	Réunion des théâtres lyriques de France
<b>SNAM</b>	Syndicat national des artistes musiciens
<b>SYNOLYR</b>	Syndicat national des orchestres lyriques
<b>TNS</b>	Théâtre national de Strasbourg
<b>UNEDIC</b>	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

## Légendes usuelles

### • Les catégories professionnelles

A	Artistes
CA	Cadres artistiques
C	Cadres
T	Techniciens
AM	Agents de maîtrise
TAM	Techniciens-agents de maîtrise
O	Ouvriers
E	Employés
HC	Hors catégorie
NP	Catégorie non précisée

### • Conventions et accords

C.C.	Convention collective
CCB	Convention collective de branche
CCE	Convention collective d'entreprise
AE	Accord d'entreprise
L	Liste d'emploi

### • Les niveaux de formation (grille du ministère de l'Éducation nationale)

Niveaux	Diplômes
Niveau I	Bac + 5
Niveau II	Bac + 3
Niveau III	Bac + 2 (BTS, DUT, DEUG, DEUST...)
Niveau IV	Bac (général, technologique ou professionnel, BT, BP)
Niveau V	CAP, BEP
Niveau VI	Sans diplôme

### • Autres légendes

ASC	Ascendant
DESC	Descendant

## Notice explicative des grilles et des tableaux

À propos des tableaux issus des traitements annuels de données de la Caisse des congés spectacles

Nombre de comédiens ayant eu au moins un contrat dans le spectacle vivant durant l'année 1996

Tableau n°10

Les effectifs intermittents dans le domaine de l'interprétation dramatique en 1996

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Comédien	10 025	4596	5590	12519
Artiste dramatique	1613	461	623	1818
Acteur	193	195	199	340
Marionnettiste	175	16	30	199
Mime	19	1	5	21
Conteur	36	0	0	36

Source CSA/Caisse des congés spectacles

Nombre de marionnettistes ayant eu au moins un contrat dans l'audiovisuel non cinématographique en 1996

Le total est inférieur à la somme des effectifs présents dans chacun des secteurs car nombre de professionnels interviennent dans plusieurs secteurs.

À propos des listes synthétiques des appellations

Cette colonne qui numérote, dans l'ordre, les appellations rencontrées, au sein d'un même domaine, permet de dénombrer rapidement les différentes appellations.

La régie  
liste synthétique des appellations

Nombre de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	Catégorie professionnelle		Formations et diplômes
				CP		
1	Directeur technique	17	15	C (15 fois)	NP (2 fois)	
2	Directeur technique de festivals	1	1		NP	
3	Directeur technique de tournées	1	1		NP	
4	Directeur technique de variétés	1	1		NP	

Le titre de "directeur technique" a été rencontré 17 fois au sein de 15 sources. La différence entre les deux chiffres tient à l'existence, au sein d'une même source et pour une même appellation, d'échelons ou de niveaux salariaux différents

Le "directeur technique" est classé dans la catégorie des cadres 15 fois. La catégorie professionnelle à laquelle il se rattache n'est pas précisée (NP : non précisé) à deux reprises.



- H. S. Becker, 1963, *Outsiders*, éd. française, 1985, Paris, Ed. Métailié.
- H. S. Becker, 1982, *Les mondes de l'art*, éd. française, 1988, Paris, Flammarion.
- A. Blondel et C. Zavadski, 2000, *Les entreprises prestataires de services dans le spectacle vivant*, DEP, ministère de la Culture.
- P. Bourdieu et L. Boltanski, 1973, "Le titre et le poste", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2 mars 1973.
- E. Chiapello, 1998, *Artistes versus managers*, Paris, Ed. Métailié.
- Ph. Coulangeon, 1999, *Les musiciens de jazz en France*, Paris, L'Harmattan.
- R. Debeauvais, P.M. Menger et al., 1997, *Le spectacle vivant*, Paris, La Documentation française.
- A. Desrosières et L. Thévenot, 1979, "Les mots et les chiffres : les nomenclatures socioprofessionnelles", *Economie et statistique*, n°110, avril.
- A. Desrosières, A. Goy et L. Thévenot, 1983, "L'identité sociale dans le travail statistique, la nouvelle nomenclature des professions et catégories professionnelles", *Economie et statistique*, n°153.
- A. Desrosières et L. Thévenot, 1988, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, Ed. La Découverte.
- O. Donnat, 1999, *Les pratiques culturelles des Français*, Paris, La Documentation française.
- F. Eymard-Duvernay, 1981, "Qualification, poste, salaire : étude sur l'industrie horlogère", in "Les catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes", *Archives et Documents*, n°38, INSEE, décembre.
- E. Freidson, 1986, "Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique", in *Revue Française de sociologie*, XXVII.3, juillet-septembre.
- E. Freidson, 1994, "Pourquoi l'art ne peut pas être une profession", in *L'art de la recherche*, Paris, La Documentation française.
- E. C. Hughes, 1981, *Men and their work*, Westport greenwood press.

D. Lafourcade, 1996, *L'insertion professionnelle des instrumentistes diplômés du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris*, mémoire de DEA, Paris, EHESS, multigr.

G. Latreille, 1980, *La naissance des métiers en France, 1950-1975*, Lyon, PUL.

P.-M. Menger, 1991, "Marché du travail artistique et socialisation du risque. Le cas des arts du spectacle", in *Revue française de sociologie*, XXXII.

P.-M. Menger, S. Vari, 1993, *Le marché du travail intermittent dans les arts du spectacle*, Paris, Centre de sociologie des arts et MIRE, multigr.

P.-M. Menger, 1997, *La profession de comédien*, Paris, La Documentation française.

P.-M. Menger, J. Rannou, S. Vari, 1997, "L'évolution du marché du travail et Les itinéraires individuels d'emploi", in *Le Spectacle Vivant*, Paris, La Documentation Française.

C. Paradeise, 1988, "Les professions comme marchés du travail fermés", in *Sociologie et sociétés*, Volume XX, n°2.

J. Rannou et S. Vari, 1996, *Les itinéraires d'emploi des ouvriers, techniciens et cadres de l'audiovisuel et des spectacles*, DEP, ministère de la Culture.

J. Rannou, 1997, *Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles*, DEP, ministère de la Culture.

J. Rannou et Stéphane Vari, 1999, *L'emploi intermittent en 1997*, ministère de la Culture.

J. Rose, 1996, "Nomenclatures d'emploi : de l'emploi des notions au travail sur les notions", in B. Friot et J. Rose, dir., *La construction sociale de l'emploi en France, les années soixante à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.

P. Simula, 1983, "La nouvelle nomenclature des professions", *Formation et Emploi*, n°2, avril-juin.

A. Strauss, 1989, *Miroirs et masques*, ed. française 1992, Métailié, Paris.

L. Thévenot, 1981, "Un emploi à quel titre ; l'identité professionnelle dans les sources statistiques" in "Les catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes", *Archives et Documents*, n°38, INSEE, décembre.

Documentation pratique des impôts directs, décembre 1976, série TS – Div IV, feuillet n°17, traitements, salaires, pensions et rentes viagères, imposition à l'IR, TS IV, al. 910 à 934.



## Annexe 7

### Liste des tableaux

n° 1	Nature des sources dépouillées	P. 20
n° 2	Structure des classifications conventionnelles	P. 27
n° 3	Liste des domaines de spécialité	P. 29
n° 4	Extrait des différentes appellations recensées dans le domaine de la régie	P. 30
n° 5	Domiciliation des entreprises testées	P. 32
n° 6	Répartition des entreprises testées selon le type d'activité	P. 33
n° 7	Tableau synthétique des appellations noyaux	P. 36 à 38
n° 8	Métiers de la composition et de l'encadrement artistiques	P. 51
n° 9	Les effectifs intermittents dans le domaine de la conception et l'encadrement artistiques en 1996	P. 52
n° 10	Les effectifs intermittents dans le domaine de l'interprétation dramatique en 1996	P. 59
n° 11	Les effectifs intermittents dans le domaine de l'interprétation chorégraphique en 1996	P. 64
n° 12	La répartition des positions des musiciens solistes selon les catégories au sein des accords d'entreprises	P. 74
n° 13	Positions des solistes par instrument	P. 75
n° 14	Les effectifs intermittents dans le domaine de l'interprétation vocale en 1996	P. 86
n° 15	Les effectifs d'animateurs-présentateurs intermittents en 1996	P. 94
n° 16	Les effectifs d'acteurs de complément intermittents en 1996	P. 95
n° 17	Les effectifs intermittents du domaine de la régie en 1996	P. 110
n° 18	Répartition des appellations relevées dans les cent premiers dossiers labellisés selon la forme d'emploi	P. 114
n° 19	Les salaires journaliers moyens des régisseurs généraux et régisseurs intermittents par secteur d'activité en 1996	P. 116
n° 20	Les effectifs de machinistes intermittents en 1996	P. 126
n° 21	Nombre d'entreprises de prestations de services ayant déclaré avoir employé des professionnels dans les métiers de la lumière	P. 142
n° 22	Les effectifs des intermittents dans les métiers du son en 1996	P. 150
n° 23	Les effectifs de décorateurs et chefs décorateurs intermittents cadres en 1996	P. 164
n° 24	Les effectifs des décorateurs et assistants décorateurs intermittents non-cadres en 1996	P. 165
n° 25	Les définitions des positions de scénographes et décorateurs au sein des conventions collectives	P. 166

n° 26	Les effectifs des constructeurs et menuisiers intermittents en 1996	P. 173
n° 27	Fréquence des appellations "menuisiers" et "constructeurs" dans les dossiers de candidature au Label	P. 173
n° 28	Part des différents secteurs dans le volume d'emploi des travailleurs du décor en 1996	P. 174
n° 29	Effectifs des professionnels intermittents de la construction des décors en 1996	P. 175
n° 30	Poids des différents métiers au sein des effectifs des travailleurs du décor par secteurs d'activités en 1996 (en %)	P. 175
n° 31	Poids des différents métiers au sein du volume d'emploi des travailleurs du décor par secteur d'activité en 1996 (en %)	P. 176
n° 32	Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (appellations proches)	P. 316
n° 33	Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (appellations sectorialisées)	P. 317
n° 34	Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (ajout d'une position cadre ou d'une position « chef... »)	P. 318
n° 35	Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (ajout d'une position non-cadre)	P. 318
n° 36	Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions (ajout de la spécification « artiste »)	P. 321
n° 37	Les effectifs intermittents classés, en 1996, dans les nouvelles positions	P. 323
n° 38	Appellations par domaine de spécialité	P. 327
n° 39	Les métiers du son chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)	P. 327
n° 40	Les métiers de l'éclairage chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)	P. 328
n° 41	Les métiers de l'audiovisuel chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)	P. 329
n° 42	Les métiers de la régie chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)	P. 329
n° 43	Les métiers de la machinerie chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)	P. 330
n° 44	Les métiers du décor chez les prestataires de services (place et forme d'emploi)	P. 331

# Table des matières

<b>Avant propos</b>	p. 5
<b>I<sup>ère</sup> partie : PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	p. 9
<b>Le spectacle vivant : un monde professionnel organisé</b>	p. 11
<i>Le type d'activité</i>	p. 12
<i>Le domaine de spécialité</i>	p. 12
<b>Le spectacle vivant : un monde organisé confronté à plusieurs logiques de segmentation</b>	p. 14
<i>Le classement catégoriel</i>	p. 14
<i>La forme d'emploi</i>	p. 15
<i>Le secteur et le genre de spectacle</i>	p. 17
<b>La méthode</b>	p. 19
<i>Les sources</i>	p. 20
• <i>Les sources interprofessionnelles</i>	p. 21
• <i>Les sources administratives ou professionnelles de gestions de droits</i>	p. 22
• <i>Les sources conventionnelles</i>	p. 24
• <i>Les listes d'emploi</i>	p. 28
<i>Le cadre d'exploitation des données</i>	p. 28
<i>Les tests en entreprises</i>	p. 32
<b>II<sup>e</sup> partie : ETAT DES LIEUX</b>	p. 35
<b>Introduction</b>	p. 35
<b><i>Zones de stabilité et zones de flou</i></b>	p. 39
• <i>Les zones de stabilité</i>	p. 39
• <i>Les zones de flou</i>	p. 40
• <i>Les métiers rares</i>	p. 41
<b><i>La dispersion catégorielle</i></b>	p. 41
• <i>Le classement des artistes</i>	p. 42
• <i>Ouvriers versus techniciens</i>	p. 42
• <i>Agents de maîtrise versus cadres</i>	p. 43
• <i>Cadres versus artistes</i>	p. 44

Chapitre <b>1. Les activités artistiques</b>	p. 45
<b>Introduction</b>	p. 45
<i>Les sources</i>	p. 45
<i>Les domaines artistiques</i>	p. 47
<i>Classique et variétés : deux univers professionnels</i>	p. 47
<b>1.1. Les métiers de la conception et de l'encadrement artistiques</b>	p. 49
• <i>Direction générale et direction artistique</i>	p. 49
• <i>Composition et direction artistique</i>	p. 50
• <i>L'encadrement de l'interprétation collective</i>	p. 50
• <i>Le cirque et les arts visuels</i>	p. 51
• <i>Les principales appellations</i>	p. 51
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 54 à 58
<b>1. 2. Les métiers de l'interprétation dramatique</b>	p. 59
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 61 à 62
<b>1. 3. Les métiers de l'interprétation chorégraphique</b>	p. 63
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 65 à 66
<b>1. 4. Les métiers de l'interprétation instrumentale</b>	p. 67
1. 4. 1. Les appellations génériques	p. 69
1. 4. 2. Les catégories d'emploi dans les orchestres permanents	p. 70
• <i>Des catégories homogènes</i>	p. 70
• <i>La distinction par pupitre</i>	p. 72
1. 4. 3. Les musiciens d'orchestre	p. 73
• <i>Les musiciens instrumentistes solistes d'orchestre</i>	p. 73
• <i>Les musiciens du rang</i>	p. 76
1. 4. 4. Les musiciens de variétés	p. 76
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 77 à 85
<b>1. 5. Les métiers de l'interprétation vocale</b>	p. 86
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 88 à 89
<b>1. 6. Les métiers de l'interprétation des arts du cirque et des arts visuels</b>	p. 90
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 91 à 92
<b>1. 7. Autres activités artistiques</b>	p. 93
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 96 à 97
<b>1. 8. Les métiers de la formation et de l'accompagnement artistiques</b>	p. 98
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 99 à 100

<b>Chapitre 2 : Les activités techniques</b>	p. 101
<b>Introduction</b>	p. 101
<b>Un double registre de spécificité</b>	p. 102
• <i>Métiers techniques/métiers artistiques du spectacle vivant</i>	p. 102
• <i>Métiers techniques du spectacle vivant/métiers techniques du spectacle enregistré</i>	p. 103
<b>Les domaines et leurs caractéristiques</b>	p. 104
<b>Un modèle professionnel sexué</b>	p. 107
<b>2. 1. Les métiers de la régie</b>	p. 108
2. 1. 1. Les métiers de régisseurs	p. 108
• <i>Le directeur technique et le régisseur général</i>	p. 112
• <i>Le régisseur et les régisseurs spécialisés</i>	p. 114
• <i>L'assistant de régie</i>	p. 117
2. 1. 2. Les métiers de la logistique	p. 117
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 119 à 123
<b>2. 2. Les métiers de la machinerie</b>	p. 124
• <i>Le chef machiniste</i>	p. 125
• <i>Le machiniste</i>	p. 126
• <i>Le technicien spécialisé de plateau</i>	p. 127
• <i>Le technicien de structure</i>	p. 128
• <i>Le manutentionnaire de plateau</i>	p. 128
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 129 à 131
<b>2. 3. Les métiers des accessoires et des effets spéciaux</b>	p. 132
• <i>Le chef accessoiriste</i>	p. 133
• <i>L'accessoiriste</i>	p. 134
• <i>Le technicien des effets spéciaux</i>	p. 134
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 135 à 137
<b>2. 4. Les métiers de l'éclairage</b>	p. 138
2. 4. 1. Les métiers de la lumière	p. 139
• <i>Le régisseur lumière</i>	p. 139
• <i>Le concepteur lumière</i>	p. 140
• <i>Le technicien lumière</i>	p. 141
2. 4. 2. Les métiers de l'électricité	p. 142
• <i>Le chef électricien</i>	p. 143
• <i>L'électricien</i>	p. 143
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 145 à 149
<b>2. 5. Les métiers du son</b>	p. 150
• <i>Le régisseur son</i>	p. 151
• <i>L'ingénieur du son</i>	p. 152
• <i>Le technicien son</i>	p. 153
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 154 à 156
<b>2. 6. Les métiers de l'audiovisuel</b>	p. 157
• <i>La distinction par support</i>	p. 158
• <i>La distinction par fonction</i>	p. 158
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 160 à 162

<b>2. 7. Les métiers du décor</b>	p. 163
2. 7. 1. Les métiers de la décoration	p. 163
• <i>Le décorateur scénographe</i>	p. 163
• <i>L'assistant technique du décor</i>	p. 167
2. 7. 2. Les métiers du bureau d'études	p. 168
2. 7. 3. Les métiers de la construction de décor	p. 169
• <i>Une situation duale</i>	p. 169
• <i>Le maintien des repères professionnels fondamentaux</i>	p. 170
• <i>Les sous-domaines et leurs spécificités</i>	p. 170
• <i>Le chef d'atelier de construction de décors</i>	p. 172
• <i>Constructeur/menuisier</i>	p. 172
• <i>Des volumes et des conditions d'emploi très différents sur le marché intermittent</i>	p. 174
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 177 à 189
<b>2. 8. Les métiers du costume</b>	p. 190
2. 8. 1. Le concepteur du costume et le costumier	p. 191
• <i>Le concepteur de costumes</i>	p. 191
• <i>Le costumier</i>	p. 192
2. 8. 2. La fabrication du costume	p. 192
2. 8. 3. La fabrication des accessoires du costume	p. 193
2. 8. 4. L'entretien et le stockage du costume	p. 194
2. 8. 5. L'habillement	p. 195
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 196 à 204
<b>2. 9. Les métiers de la coiffure et du maquillage</b>	p. 205
• <i>Le concepteur de coiffures, maquillages et/ou masques</i>	p. 205
• <i>Le chef coiffeur perruquier et le chef maquilleur</i>	p. 205
• <i>Le coiffeur perruquier</i>	p. 206
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 207 à 209
<b>Chapitre 3 - Les métiers de la direction, de la production et de la diffusion commerciale</b>	p. 211
<b>Introduction</b>	p. 211
<b>3. 1. Les métiers de la direction générale</b>	p. 213
• <i>L'administrateur</i>	p. 213
• <i>Le directeur</i>	p. 214
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 216 à 217
<b>3. 2. Les métiers de la production</b>	p. 218
• <i>Le directeur de production</i>	p. 218
• <i>L'administrateur de production</i>	p. 219
• <i>L'assistant de production</i>	p. 219
Liste des appellations et représentations graphiques	p. 221 à 222

<b>3. 3. Les métiers commerciaux et technico-commerciaux</b>	p. 223
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 225 à 226
<b>3. 4. Les métiers de la communication</b>	p. 227
• <i>Une fonction stratégique</i>	p. 227
• <i>Des appellations peu stabilisées</i>	p. 227
• <i>La communication et les relations publiques</i>	p. 227
• <i>L'animation culturelle</i>	p. 229
• <i>L'expression graphique</i>	p. 229
• <i>Le photographe</i>	p. 230
Liste synthétique des appellations et représentations graphiques	p. 231 à 236
<b>3. 5. Les métiers de l'accueil</b>	p. 237
3. 5. 1. Accueil et placement	p. 237
• <i>Le responsable de l'accueil</i>	p. 237
• <i>L'hôtesse-placeur</i>	p. 238
3. 5. 2. Caisse et contrôle	p. 238
• <i>Le responsable de la caisse et du contrôle</i>	p. 238
• <i>La caissière et le contrôleur</i>	p. 238
Listes synthétiques des appellations et représentations graphiques	p. 239 à 242
 <b>III<sup>e</sup> partie : LE CADRE D'HARMONISATION</b>	 p. 243
<b>Présentation</b>	p. 243
• <i>De l'état des lieux à la construction de la nomenclature</i>	p. 243
• <i>La création d'un niveau supplémentaire de précisions sur les situations d'emploi</i>	p. 245
• <i>L'appréhension de spécialités qui modifient les profils d'emploi</i>	p. 245
• <i>La prise en compte des combinaisons professionnelles multiples</i>	p. 246
• <i>La prise en compte des modifications de certains profils d'emploi</i>	p. 247
• <i>La spécification, par genre artistique, au sein de l'univers des variétés</i>	p. 247
• <i>La spécification de l'instrument pour les musiciens d'orchestre</i>	p. 248
• <i>Le regroupement de profils d'emploi proches au sein d'une catégorie plus large</i>	p. 248
 <b>Chapitre 1 - La nomenclature des emplois du spectacle vivant : positions et chiffrage</b>	 p. 251
<b>Principes de codification</b>	p. 251
<b>Codification des appellations</b>	p. 253
 <b>Chapitre 2 - La nomenclature des emplois du spectacle vivant : les appellations associées</b>	 p. 261
 <b>Chapitre 3 - Index alphabétique</b>	 p. 297

## ANNEXES

<b>1. Liste des partenaires de l'étude et les membres de la CPNEF-SV</b>	p. 313
Les partenaires	p. 313
Les organisations professionnelles membres de la CPNEF-SV	p. 314
<b>2. Les nomenclatures interprofessionnelles</b>	p. 315
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS)	p. 315
Le répertoire opérationnel des métiers (ROME)	p. 316
<b>3. Les appellations introduites dans les fichiers de la Caisse des congés spectacles depuis 1991</b>	p. 317
<i>Les appellations proches</i>	p. 318
<i>Les appellations sectorialisées</i>	p. 319
<i>Les appellations catégorialisées</i>	p. 319
• <i>Les appellations "cadre" qui viennent doubler des appellations préexistantes non spécifiées catégoriellement</i>	p. 319
• <i>Les appellations "non-cadre" qui viennent se substituer à des appellations existantes</i>	p. 320
• <i>Adjonction d'appellations d'"artiste" à côté d'appellations pré-existantes</i>	p. 321
<i>Les appellations "nouvelles"</i>	p. 321
<b>4. Les appellations d'emploi chez les prestataires de services</b>	p. 325
<b>Exploitation des cent premiers dossiers du Label</b>	p. 325
<i>Permanents et intermittents</i>	p. 326
<i>Les appellations par domaine</i>	p. 326
• <i>Le domaine du son</i>	p. 327
• <i>Le domaine de l'éclairage</i>	p. 328
• <i>Le domaine de l'audiovisuel</i>	p. 329
• <i>Le domaine de la régie</i>	p. 329
• <i>Le domaine de la machinerie</i>	p. 330
• <i>Le domaine du décor</i>	p. 330
<b>5. Liste des sigles et des légendes</b>	p. 333
<b>Notice explicative des grilles et des tableaux</b>	p. 336
<b>6. Bibliographie</b>	p. 339
<b>7. Liste des tableaux</b>	p. 341
<b>Table des matières</b>	p. 343